

## SÉCURITÉ SOCIALE – JUSTEMENT EN TEMPS DE CRISE

### La Charte sociale réduit les migrations

Créer des conditions économiques, sociales et culturelles comparables entre tous les États européens réduit la tendance migratoire, ce qui est dans l'intérêt de la population suisse.

### La Charte sociale garantit que l'économie de marché reste sociale

Les standards minimaux protègent les travailleurs contre les abus et garantissent des conditions générales dignes et équitables dans le monde du travail. Un filet social existe en cas de chômage, ce qui est dans l'intérêt de l'économie.

### En faveur de l'intégration européenne

L'Europe n'est pas seulement un marché majeur, mais aussi une communauté culturelle et de valeurs. La ratification se situe dans l'axe d'une politique d'intégration européenne pragmatique, ce qui est dans l'intérêt de la Suisse.

Protéger les droits humains sociaux!  
Ratifier la Charte sociale!

affranchir  
s.v.p.

Pro Charte sociale  
c/o AvenirSocial  
Schwarztorstrasse 22  
Postfach 8163  
3001 Bern

## LE COMITÉ DE SOUTIEN «PRO CHARTE SOCIALE» (SITUATION JUIN 2009)

**Personnalités:** Ruth Dreifuss, ancienne conseillère fédérale • prof. Walter Kälin, «cofondateur» du nouveau Conseil de l'ONU pour les Droits de l'Homme • Markus Mader, directeur de la Croix-Rouge suisse • Terry Davis, secrétaire général du Conseil de l'Europe • prof. Jean Ziegler, membre du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, parmi bien d'autres, voir [www.chartesoiciale.ch](http://www.chartesoiciale.ch)

**Organisations:** Aide suisse aux réfugiés • Amnesty International Suisse • Armée du Salut • Association Cérébral Suisse • AvenirSocial Professionnels travail social Suisse • Berner Fachhochschule Fachbereich Soziale Arbeit • Caritas Suisse • Centre pour l'action non-violente • Conférence suisse des institutions d'action sociale • Congrès des communes et des régions du Conseil de l'Europe • Conseil suisse pour la paix • Conseil suisse des activités de jeunesse • Curaviva Höhere Fachschule für Sozialpädagogik Luzern • Département Soziale Arbeit, Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften • Ecole supérieure en éducation de l'enfance IPGL • Entraide Protestante Suisse • Fédération sportive des sourds de Suisse • Fédération suisse des aveugles et malvoyants • Femmes Juristes Suisse • Femmes Protestantes en Suisse • Haute école de travail social et de la santé Vaud, école d'études sociales et pédagogiques Lausanne • Haute école de travail social Genève • Hochschule Luzern Soziale Arbeit • Humanrights/MERS Suisse • IG-Sozialhilfe • Institut für Wirtschaftsrecht Winterthur • Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Fribourg • Jungwacht und Blauring Schweiz • Mouvement ATD Quart Monde • Oeuvre suisse d'entraide ouvrière • Pro Familia • Pro Infirmis • Pro Mente Sana • Syndicat de la communication • syndicat Unia • Union syndicale suisse • Verein Zunamis sozialpädagogische Wohnbegleitung • Women's International League for Peace and Freedom • Zentrum für selbstbestimmtes Leben parmi bien d'autres, voir [www.chartesoiciale.ch](http://www.chartesoiciale.ch)



PRO CHARTE SOCIALE

Pro Charta sociale, c/o AvenirSocial,  
Schwarztorstr. 22, CP 8163, CH-3001 Berne  
Personne de contact: Bruno Keel, [contact@chartesoiciale.ch](mailto:contact@chartesoiciale.ch)  
Tél.: 031 382 28 22 Fax: 031 382 11 25

## LA CHARTE SOCIALE RÉVISÉE DU CONSEIL DE L'EUROPE



PRO CHARTE SOCIALE

«Pro Charta sociale» veut  
• l'égalité de traitement des droits humains civils, politiques et sociaux  
• une ratification sans nouvelles mesures sociales  
• assurer les acquis sociaux et relatifs au droit du travail

## QU'APPORTE LA CHARTE SOCIALE?

- Une meilleure protection de tous les droits humains: actuellement, les citoyennes et citoyens suisses ne peuvent s'adresser au Conseil de l'Europe à Strasbourg qu'en cas de violation des droits civils et politiques, mais pas lorsque les droits humains économiques, sociaux et culturels sont en cause
- Surveillance de la Charte par une procédure de rapport
- Des organisations non gouvernementales reconnues et des syndicats peuvent dénoncer des violations des droits humains auprès de la Commission des droits sociaux du Conseil de l'Europe

## QUELS DROITS PROTÈGE-T-ELLE?

La Charte garantit sans discrimination les droits suivants aux citoyennes et citoyens européens:

**Droits économiques**, p. ex. droit pour les travailleurs d'adhérer à un syndicat, interdiction du travail des enfants de moins de 15 ans, droit des travailleuses à une protection de la maternité, protection de la santé sur le lieu de travail

**Droits sociaux**, p. ex. droit à une assistance sociale et médicale, droit des personnes âgées et handicapées à l'autonomie et à la participation à la vie de la communauté, protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale

**Droits culturels**, p. ex. droit à la gratuité de l'éducation scolaire de base, droit à l'orientation et la formation professionnelles, intégration d'enfants handicapés dans les établissements scolaires publics

«Le Conseil de l'Europe (...) correspond à la position suisse. Comment pourrais-je vivre dans mon pays, dans ma ville, au sein de ma famille, si je ne m'engageais pas en faveur des droits humains?»

Kurt Furgler, ancien conseiller fédéral PDC

## NOTRE OBJECTIF

Nous voulons qu'une motion soit déposée au Parlement pour demander au Conseil fédéral d'élaborer un projet de ratification répondant aux conditions minimales de la Charte sociale révisée.

## POURQUOI UNE RATIFICATION?

La Charte sociale complète la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)

La Suisse a ratifié la CEDH en 1974; celle-ci règle uniquement les droits civils et politiques. Le principe de l'indivisibilité des droits humains impose de ratifier la Charte sociale, afin de protéger également les droits économiques, sociaux et culturels.

## DE BONNES RAISONS D'INTRODUIRE LA CHARTE SOCIALE EN SUISSE

Faudrait-il de nouvelles mesures sociales?

Non. Il ressort de l'expertise juridique réalisée par le prof. K. Pärli et E. Imhof que la Suisse remplit d'ores et déjà la plupart des standards minimaux de la Charte. Notre pays s'est engagé vis-à-vis de l'ONU et l'Organisation Internationale du Travail (OIT) à appliquer les droits prévus par la Charte sociale en matière de travail et d'assistance sociale.

L'autonomie de la Suisse sera-t-elle restreinte?

Non. La procédure dite «à la carte» garantit le respect des standards minimaux en tenant compte des particularités nationales. La ratification de la Charte n'implique pas d'engagements internationaux supplémentaires pour la Suisse.

«En périodes de crise économique, la protection des droits humains économiques, sociaux et culturels est plus importante que jamais; les plus défavorisés sont aussi les plus vulnérables face à la misère sociale.»

Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

## LA SUISSE À L'ÉCART DU MONDE?

40 des 47 États membres du Conseil de l'Europe ont ratifié la Charte sociale, trois autres pays (Russie, Serbie et Monténégro) les rejoindront en 2009. Se tiennent à l'écart Monaco, le Liechtenstein, Saint-Marin – et la Suisse, le pays qui, dès novembre 2009, assumera pour six mois la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

## UNE NOUVELLE LISTE NOIRE MENACE-T-ELLE LA SUISSE?

Depuis 1989, le Conseil de l'Europe impose aux nouveaux membres d'adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme et à la Charte sociale. La Suisse, membre depuis 1963, ne répond pas à cette condition, mais demande aux autres de la respecter – une position indéfendable. Voulons-nous vraiment risquer une nouvelle mise au ban?

Adhésion au comité de soutien «Pro Charte sociale»

Je souhaite adhérer au comité «Pro Charte sociale»

personnellement  et/ou au nom de mon organisation

(Veuillez cocher ce qui convient) Ou voir: [www.chartesociale.ch](http://www.chartesociale.ch)

Nom  Prénom

Fonction

Nom de l'organisation ou du parti

Adresse  NPA/lieu

e-mail

Date  Signature

Je suis prêt à soutenir votre travail financièrement.

Veuillez m'envoyer un bulletin de versement.